

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 474-2025-C

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 474 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

ATTENDU QUE les articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande visant à modifier les usages autorisés dans la zone RFVR-6 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 18 août 2025 ;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 3 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION À LA GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

La grille des spécifications des usages permis par zone en annexe du règlement de zonage 474 est modifiée comme suit :

- a) En insérant un « X » suivi de la note 28, à la colonne représentant la zone RFVR-6, vis-à-vis les lignes « Services récréatifs extérieurs – 73-C5d » ;
 - b) En ajoutant dans la section « Notes » se référant à la grille de spécifications des usages permis par zone, une note 28 qui se lit comme suit
- « 28 – Seul l'usage d'un site de pisciculture est autorisé »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	18 août 2025
Adoption du 1er projet de règlement :	18 août 2025
Avis public de consultation :	26 août 2025
Consultation publique:	3 septembre 2025
Adoption du 2e projet de règlement	8 septembre 2025
Avis aux personnes intéressées :	9 septembre 2025
Approbation des PVH :	_____ 2025
Adoption:	_____ 2025
Certificat d'approbation de la MRC	_____ 2025
Avis public :	_____ 2025
Entrée en vigueur :	_____ 2025

ANNEXE II -GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

GROUPE, SOUS-GROUPE, CLASSE, SOUS-CLASSE D'USAGES	ZONES
	1/2

USAGES PRINCIPAUX	ARTICLES	RFVR-1	RFVR-2	RFVR-3	RFVR-4	RFVR-5	RFVR-6	RFVR-7	RFVR-8
Habitation unifamiliale isolée	72-A	X	X	X	X	X	X	X	X
Habitation unifamiliale jumelée et bifamiliale	72-B								
Habitation unifamiliale en rangée, trifamiliale et multifamiliale	72-C								
Maison mobile	72-D								
Vente au détail, biens de consommation	73-A1								
Vente au détail, équipements	73-A2								
Produits de construction, équipements de ferme	73-A3								
Consommation primaire (dépanneur)	73-A4								
Poste d'essence	73-A5								
Vente de gros, entrepôts	73-B1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	73-B2								
Services professionnels	73-C1a	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ^{1, 17}	X ¹	X ¹
Services personnels	73-C1b	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹
Services artisanaux	73-C1c	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹	X ¹
Services financiers	73-C2								
Services commerciaux (aucun entreposage extérieur)	73-C3								
Services véhicules vente	73-C4a								
Services véhicules (entretien de base)	73-C4b								
Services entretien, reconditionnement	73-C4c								
Services récréatifs intérieurs (sans alcool)	73-C5a								
Services récréatifs intérieurs (avec alcool)	73-C5b								
Services éducatifs intérieurs	73-C5c								
Services récréatifs extérieurs	73-C5d						X ²⁸		

Services récréatifs extérieurs contraignants	73-C5e								
Services hôteliers	73-C6	X ²¹	X ²				X ¹⁶		X ²¹
Restauration	73-D								
Services caractères érotiques	73-E								
Parcs et terrains de jeux	74-A	X	X	X	X	X	X	X	X
Équipements publics, accès limités	74-B								
Équipements publics, accès particuliers	74-C								